



## NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2018

*L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales indique qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.*

*Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.*

*Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.*

*Le budget 2018 a été voté à l'unanimité le 29 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget avait été préalablement préparé par la commission « finances » (commission ouverte à tous les élus), qui s'était réunie les 15 et 20 mars 2018. Il a été établi avec la volonté :*

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;*
- de contenir la dette ;*
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et des services de l'État chaque fois que possible.*

*Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.*

### **I. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

*Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.*

*La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.*

### **Pour notre commune :**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie,), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux dotations versées par CAUX ESTUAIRE.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 1 016 229 euros auxquels se rajoute l'excédent de l'année 2017, soit 68 883 euros.

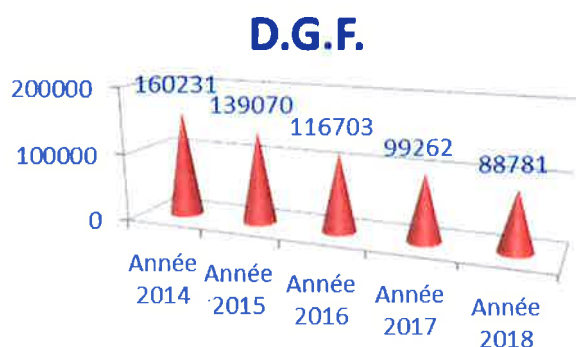
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 44 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 1 075 112 euros

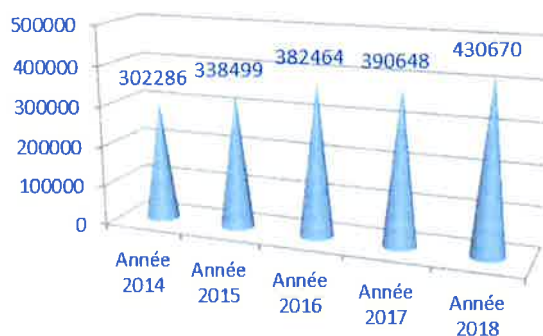
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.



Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

### **. Les impôts locaux**



- *Les dotations versées par l'Etat*

(Voir graphique D.G.F. ci-dessus)

- *Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...)*

*b) Les principales dépenses et recettes de la section :*

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
<i>Dépenses courantes</i>	<i>399 863 €</i>	<i>Excédent brut reporté</i>	<i>68 883 €</i>
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>479 600 €</i>	<i>Recettes des services</i>	<i>101 100 €</i>
<i>Atténuations de produits</i>	<i>47 500 €</i>	<i>Atténuations de charges</i>	<i>17 600 €</i>
<i>Autres dépenses de gestion courante</i>	<i>115 725 €</i>	<i>Impôts et taxes</i>	<i>636 536 €</i>
<i>Dépenses financières</i>	<i>3 725 €</i>	<i>Dotations et participations</i>	<i>185 443 €</i>
<i>Dépenses exceptionnelles</i>	<i>570 €</i>	<i>Autres recettes de gestion courante</i>	<i>62 050 €</i>
<i>Autres dépenses</i>		<i>Recettes exceptionnelles</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Dépenses imprévues</i>	<i>28 129 €</i>	<i>Recettes financières</i>	
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>1 075 112 €</i>	<i>Autres recettes</i>	
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>		<i>Total recettes réelles</i>	<i>1 073 112 €</i>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>10 000 €</i>	<i>Produits (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>12 000 €</i>
<i>Total général</i>	<i>1 085 112 €</i>	<i>Total général</i>	<i>1 085 112 €</i>

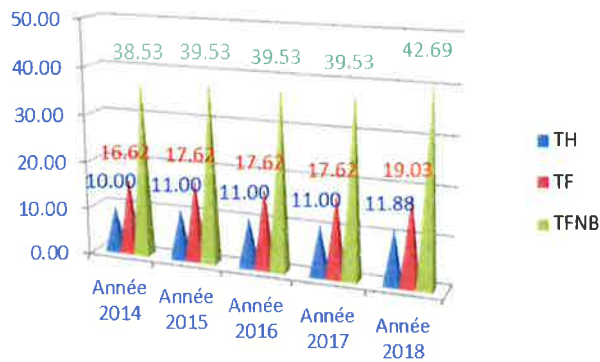
*c) La fiscalité*

*Les taux des impôts locaux pour 2018 :*

- *Taxe d'habitation* 11,88 %
- *Taxe foncière sur le bâti* 19,03 %
- *Taxe foncière sur le non bâti* 42,69 %

*Une hausse des taux de 8 % est prévue sur l'année 2018.*

*Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 430 670 €.*



#### *d) Les dotations de l'Etat.*

*Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 88 781 € soit une baisse de 11,81 % par rapport à l'an passé.*

## *II. La section d'investissement*

### *a) Généralités*

*Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...*

*Le budget d'investissement de la commune regroupe :*

#### *- En dépenses :*

*Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.*

*- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, comme la réfection du réseau d'éclairage public, la construction d'une salle d'évolution/dojo, la réparation du clocher de l'église.*

*b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	107 171 €
		Virement de la section de fonctionnement	10 000 €
Remboursement d'emprunts	14 486 €	FCTVA	28 248 €
Travaux de bâtiments :	750 490 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	80 000 €
Travaux de voirie (à lister)	67 930 €	Cessions d'immobilisations	1 464 €
Autres travaux	30 767 €	Taxe aménagement	40 000 €
Autres dépenses	70 606 €	subventions	291 250 €
		Emprunt	376 146 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	88 178 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	88 178 €
<b>Total général</b>	<b>1 022 457 €</b>	<b>Total général</b>	<b>1 022 457 €</b>

*c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :*

- Construction d'une salle d'évolution/dojo
- Réparation du clocher de l'église
- réfection éclairage public (Côte Cavée/communes, relamping led côte châtaigniers, Bois châtaignier, extension rue de la plaine, points lumineux abri -car centre pénitencier.
- Remplacement plaques polyuréthane toiture du gymnase
- Mise aux normes électriques locaux associatifs
- Travaux de voirie rue de la plaine, rue du réservoir, rue du point du jour...
- poursuite de l'aménagement de l'aire des castors et achat de nouveaux jeux extérieurs

*d) Les subventions d'investissements prévues :*

**- de l'Etat :**

D.E.T.R. pour Construction d'une salle d'évolution/dojo et réparation du clocher de l'église.

**- du Département :**

pour Construction d'une salle d'évolution/dojo et réparation du clocher de l'église.

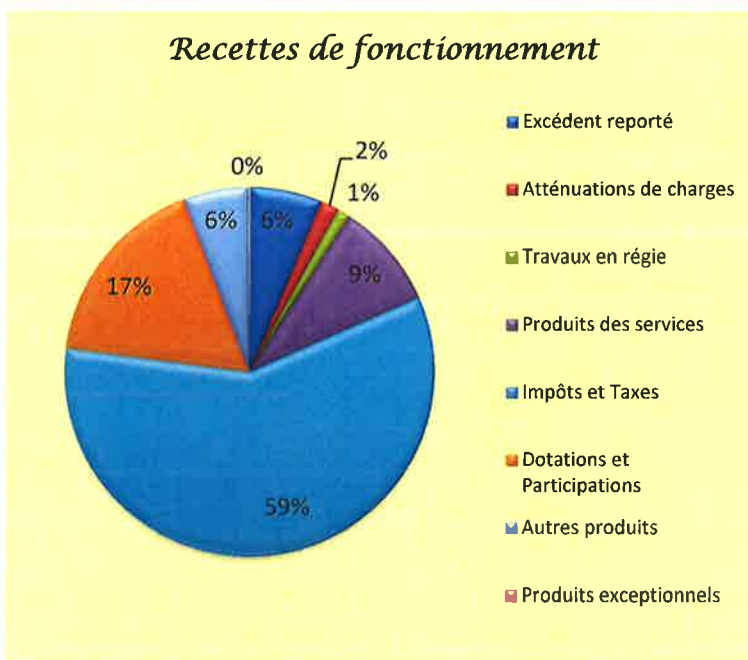
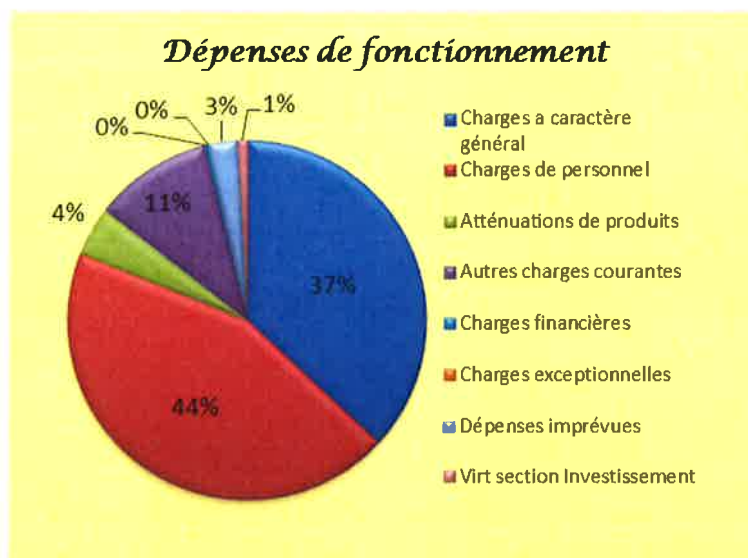
**- Autres :**

S.D.E. 76 pour réfection éclairage public.

### III. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

#### a) Recettes et dépenses de fonctionnement

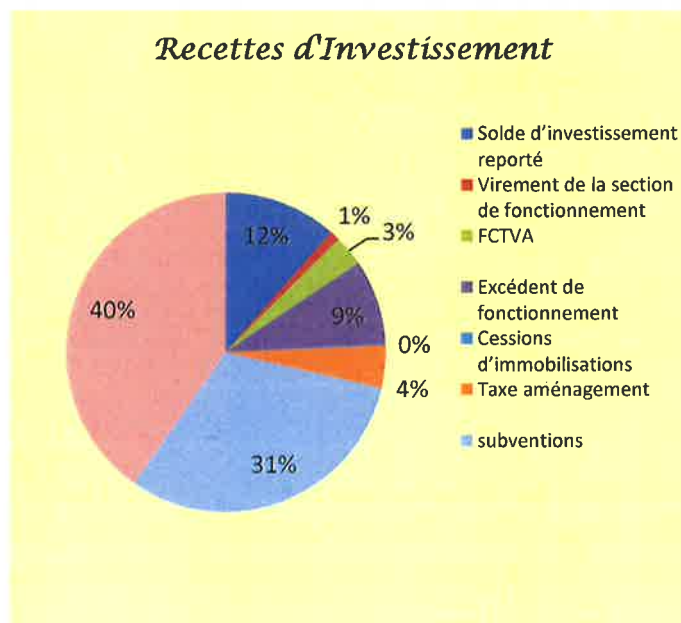
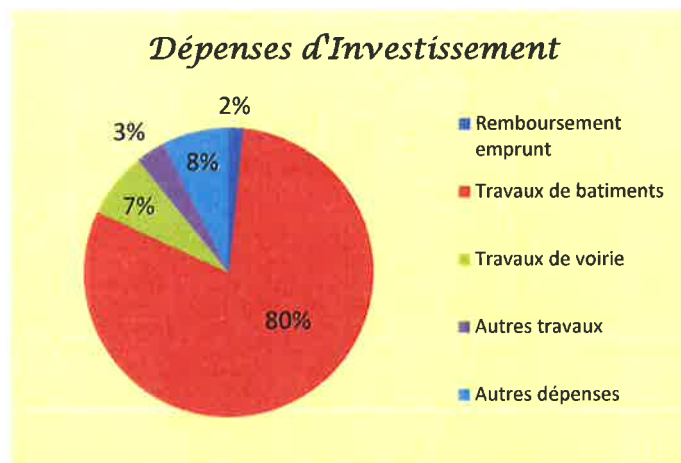
: 1 085 112 €



*b) Recettes et dépenses d'investissement* : 1 022 457 €

*Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :*

- dépenses : crédits reportés 2017	:	0 €
nouveaux crédits	:	1 022 457 €
TOTAL	:	1 022 457 €
- Recettes : crédits reportés 2017	:	107 171 €
nouveaux crédits	:	915 286 €
TOTAL	:	1 022 457 €



## *b) Principaux ratios*

Nombre d'habitants au 01/01/2018 : 1475

⬇ <i>Dépenses réelles de fonctionnement/population</i>	:	728,89
⬇ <i>Produit des impositions directes/population</i>	:	291,98
⬇ <i>Recettes réelles de fonctionnement/population</i>	:	680,83
⬇ <i>Dépenses d'équipement brut/population</i>	:	625,27
⬇ <i>Encours de la dette/population</i>	:	61,73
⬇ <i>DGF/population</i>	:	79,89

## *c) Etat de la dette*

*Un emprunt en cours qui arrivera à terme le 1<sup>er</sup> avril 2022.*

*Echéance annuelle fixe : 18 207,70 €*

*Capital restant dû au 01/01/2018 : 79 532,05 €*

*Fait à Saint Laurent de Brèvedent,*

*Le 12 Avril 2018*

*Le Maire,*



*Patrick BUSSON*